

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2019

Affichage et convocation : 05.11.19

Réuni sous la présidence de Monsieur DEMONGIN Jean-Marie, Maire.

Présents : M Jean-Marie DEMONGIN, Patrick LEON, Marie-Laure JACQUES, Guy BOILEAU, Nora BENBOURECHE, Jean-Loup BENOIT, Gérard RONDEAUX, Alain BEAUFEY, Nuccia SCHMIT, Christelle CAZZITTI, Catherine RENQUIN, Jocelyne BOURGAIN

Absent : Néant

Pouvoirs : Néant.

MAISON DE L'ENFANCE :

1) Cette maison, propriété de la Commune, est mise à disposition de l'A.F.R. pour l'accueil des enfants à des fins d'activités de loisirs et de garde. Monsieur le Maire présente, sur plans et devis, les travaux d'intérieur sollicités par l'Association Familles Rurales afin d'améliorer l'accueil des enfants et d'optimiser l'espace.

Monsieur le Maire explique qu'une subvention représentant 70 % du montant H.T. des travaux peut être octroyée par la C.A.F. à la Commune.

Après débat et à l'unanimité (Mme CAZZITTI Christelle n'a pas pris part au vote, étant membre de l'association) les membres du Conseil Municipal :

- acceptent l'établissement d'une convention de mise à disposition (rectifiée et jointe à la délibération) avec l'A.F.R. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention et tous documents utiles.

- votent la réalisation des travaux par la Commune, suivant devis d'un montant de 19 614.88 € ht. Les travaux commenceront dès que possible fin 2019 ou début 2020. Un avenant à la convention de mise à disposition (rectifié et joint à la délibération) sera rédigé après travaux.

- décident de solliciter la CAF pour une subvention représentant 70 % du H.T.

2) Monsieur le Maire propose que l'A.F.R. et suivant demande de l'association, participe pour la différence restant à charge.

Après débat et par 9 voix contre et 2 abstentions (M Patrick LEON, M Guy BOILEAU), les membres du Conseil Municipal décident de ne pas réclamer de participation à l'A.F.R., la Commune prendra tout en charge. Madame Christelle CAZZITTI n'a pas pris part au vote étant membre de l'association.